



## **Retrait du projet de loi travail et pour de nouveaux droits : Tous-tes dans la rue et demain on continue !**

Alors que le projet de loi travail revient à l'Assemblée Nationale le 5 juillet prochain les salariés continuent à affirmer à 64% leur opposition à ce projet de loi inique, dont 80% chez les 18/24 ans. Ils sont également 74% qui trouveraient choquante l'utilisation du 49.3 en deuxième lecture.

Les sénateurs ont adopté un projet encore plus libéral et antisocial. Le projet du Sénat nous éclaire sur les objectifs réels du Medef : un projet de droite dure n'adoucit pas un projet de droite moins dure, au contraire, il le conforte !!

Après 4 mois de mobilisation, Manuel Valls est contraint de recevoir les organisations mais il campe sur ses positions en refusant de revenir sur l'inversion de la hiérarchie des normes et la philosophie générale du texte. A l'accusation d'encourager le dumping social avec ce projet de loi, il répond : « j'assume ! ». Tout est dit !

Le passage par le 49.3, le 10 juin dernier, ne peut être réutilisé sans conséquences par un gouvernement aux ordres de la finance et de Bruxelles. Aujourd'hui et depuis bientôt 4 mois le mouvement ne faiblit pas, il reste largement majoritaire.

A l'occasion du Brexit, Valls a déclaré qu'il fallait savoir écouter le peuple ! Et bien qu'il mette enfin ses paroles en adéquation avec ses actes !

Le peuple ne veut pas de cet avenir pour lui-même et pour ses enfants. Ce projet de loi qui n'est pas le seul en Europe (Belgique, Italie, Espagne, Grèce mais aussi Allemagne...) est un des facteurs de rejet de cette Europe de la finance par les peuples. Il doit donc retourner à sa vraie place : dans les poubelles de l'histoire !

**Le retrait du projet de loi, par le Président de la République et l'ouverture de négociations pour de nouveaux droits est la seule alternative.**

**Ce sera la victoire de la démocratie, des salariés, de notre jeunesse, du peuple !!**

## **Manifestation régionale**

### **le mardi 5 juillet 12 h**

**Départ M. François Verdier en direction d'Arnaud Bernard**